



Divorce : addiction aux jeux et dettes cumulées

Par **fifi1979**, le **17/05/2009** à **13:21**

Bonjour,

Une de mes amies a demandé le divorce (c'est en cours) car en autre, son mari est addictif aux jeux sur Internet et au PMU. D'ailleurs, il a souscrit plusieurs crédits uniquement à son nom sans que les organismes de crédit vérifient la solvabilité de ce monsieur.

Aujourd'hui, mon amie doit rembourser la moitié des crédits. Le problème est que monsieur est toujours addictif aux jeux. S'il souscrit à nouveau des crédits, quel peut être le recours de mon amie vu que le divorce n'est pas encore prononcé ?

Les organismes de crédit refusent de lui communiquer le montant et la durée des emprunts contractés. Est-ce légal dans la mesure où au regard de la loi, elle est toujours mariée à ce monsieur et qu'elle rembourse les "dettes" du ménage. Car monsieur estime que ce sont des dettes contractées pour le bien de la famille.

Par ailleurs, suite à la vente de la maison, il a transféré la somme du compte commun sur celui de ses parents. La banque a accepté le transfert sans l'accord de mon amie alors que le compte était bien au nom de mr et de mme. Quel organisme peut orienter mon amie afin de mettre en cause la banque ?

Vous remerciant par avance de vos réponses,

très cordialement,